

CAMPAGNE D'INSCRIPTION RENTREE 2008/2009

Vendredi 15 février 2008

Date limite de retour à l'administration des intentions des parents d'élèves inscrits en 2007/2008 pour la rentrée 2008/2009.

ATTENTION

En cas d'absence de réponse, la Direction ne pourra garantir la place de l'élève pour la rentrée 2008/2009.

Du lundi 18 février

au vendredi 28 mars

Campagne d'inscription pour les nouveaux élèves dans la limite des places disponibles et selon l'ordre de priorité défini par les statuts.

Mise en place de listes d'attente si nécessaire.

Du lundi 5 mai

au vendredi 11 juin

Deuxième campagne d'inscription dans les niveaux n'ayant pas atteint leur effectif maximum

Conditions générales d'admission :

Si l'élève vient d'un établissement français d'enseignement public ou privé sous contrat d'association (ou d'un établissement français du réseau de l'A.E.F.E.), se référer aux paragraphes ci-dessous (documents demandés).

Si l'élève vient d'un établissement français privé hors contrat, ou d'un établissement étranger, ou d'un établissement non homologué par le Ministère français de l'Education Nationale , l'élève doit au préalable passer un test d'admission.

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2008:

Le dossier d'inscription doit être complet à la date de la demande, exception faite des documents ci-après :bulletins 2ème et 3ème trimestre,avec avis de passage, certificat de radiation etc. (cf. dossier d'inscription). Ces derniers documents doivent être remis au plus tard le jour de la rentrée.

Inscriptions en cours d'année scolaire:

Le dossier d'inscription doit être complet avant l'arrivée de l'élève. Dans tous les cas, le dossier scolaire, s'il a été remis à la famille par l'établissement d'origine, doit être déposé auprès de l'administration au plus tard à la rentrée de l'élève.

Attention:

Une demande d'inscription n'est prise en compte qu'après le règlement des droits de première inscription . Ces frais ne sont pas remboursables et ne permettent pas de « réserver » une place.

Les documents reçus par fax ou courriel n'ont qu'une valeur provisoire. Tous les originaux des formulaires signés doivent être transmis ultérieurement.